

secouer le joug et chasser les évêques anglicans que Charles Stuart leur avait imposés; mais le tyran était sur ses gardes; une armée formidable passa la Tweed, entra en Écosse, battit les presbytériens et les força à mettre bas les armes.

La cour de Rome s'empressa de féliciter Charles II et son frère le duc d'York de la vigueur qu'ils déployaient contre les hérétiques, et leur offrit son secours pour avancer l'œuvre de régénération du catholicisme dans la Grande-Bretagne, c'est-à-dire l'extermination de tous les hérétiques.

Il serait injuste cependant de jeter sur le saint-père tout l'odieux des mesures qui furent prises en Angleterre, en France et en Italie contre les hérétiques, ainsi que l'infamie des exécutions qui ensanglantèrent les villes anglaises, les provinces du midi de la France et les vallées du Piémont. Déjà Alexandre VII était attaqué d'une maladie extrêmement grave, et se trouvait hors d'état de pouvoir s'occuper de l'organisation d'aucun massacre. Il mourut enfin le 22 mai 1667, et il alla rejoindre dans l'éternité les exécrables pontifes qui l'avaient précédé.

CLÉMENT IX,

LÉOPOLD I^{er},
empereur d'Allemagne.

246^e PAPE.

LOUIS XIV,
roi de France.

Élection simoniaque de Clément IX. — Il se déclare contre l'abus du népotisme. — Nouvelles tendances politiques du gouvernement papal. — Sa Sainteté défend la lecture des œuvres des savants de Port-Royal. — Louis XIV offre au pape d'être le parrain du dauphin de France. — Divorce du roi de Portugal. — Épreuve du congrès pour le divorce au dix-septième siècle. — Le pontife consent à nommer des prélats aux sièges vacants en Portugal. — Les jésuites livrent l'île de Candie aux mahométans. — La trahison des enfants d'Ignace de Loyola cause la mort du saint-père.

Vingt-sept jours après la mort d'Alexandre VII, les cardinaux élurent pour lui succéder Jules Rospigliosi, qui fut aussitôt proclamé chef suprême de l'Église, sous le nom de Clément IX. Le nouveau pape, originaire de la ville de Pistoia, en Toscane, avait successivement obtenu les charges d'auditeur de légation, de nonce en Espagne, de gouverneur de Rome, de cardinal de Saint-Sixte, et de secrétaire d'état.

Quelques auteurs ecclésiastiques prétendent que son élection n'avait pas été exempte de stipulations simoniaques; à l'appui de cette opinion, ils font valoir le soin qu'il prit de conserver dans leurs dignités les membres du sacré collège qui avaient soutenu son parti, et l'exclusion dont il frappa

ceux qui s'étaient opposés à son élection. D'autres écrivains refusent de voir dans ses préférences pour certains cardinaux une preuve de simonie, et représentent Clément IX comme le plus digne et le plus capable d'occuper le saint-siège. A la vérité ils conviennent qu'il n'avait pas une activité proportionnée à ses louables intentions, et ils le comparent à un arbre couvert de rameaux vigoureux qui produirait des feuilles en abondance, quelquefois des fleurs et jamais de fruits. Ce qu'il y a de certain, c'est que le souverain pontife possédait cette espèce de vertu négative qui consiste dans l'absence des vices. Ainsi, tout en refusant d'imiter ses prédécesseurs dans leur népotisme, et de sacrifier les intérêts de l'Église à ses parents, il ne les en appela pas moins à la cour pour les mettre en possession d'emplois lucratifs; seulement il ne voulut pas les placer à la tête des affaires du gouvernement.

Cette propension du nouveau pontife à laisser l'exercice de l'autorité aux mains des princes de l'Église, était du reste en harmonie avec les idées de l'époque; car une réaction aristocratique se manifestait dans toutes les cours d'Europe. En France, Louis XIV s'entourait de sa noblesse pour s'en faire un rempart contre la bourgeoisie, et lui donnait en curée toutes les charges de l'état; en Espagne, la grandesse gouvernait la monarchie; en Allemagne, la noblesse obtenait une prépondérance décisive; en Pologne, elle s'était attribué l'élection des rois; en Suède, en Russie, elle avait dicté des dispositions restrictives aux prérogatives des souverains. Il était donc naturel que Clément IX suivît l'impulsion générale, et qu'au lieu d'entrer en lutte avec l'aristocratie

nombreuse qui environnait le trône papal, il consentit à modifier l'omnipotence spirituelle de la cour de Rome sous les formes d'une constitution oligarchique. Dirigé par les membres de son conseil, il résolut de prendre une part active à la guerre contre les Turcs, en fournissant à la sérénissime république de Venise des troupes et de l'argent. Comme le trésor était vide, il ne craignit pas de le remplir avec les sommes enlevées à plusieurs couvents d'hommes ou de femmes dont les richesses étaient un objet de scandale pour les peuples. Sa Sainteté n'osa cependant pas toucher au trésor des jésuites, à cause de l'immense influence qu'exerçait la société sur les esprits; elle chercha même à les rattacher au saint-siège en prenant leur parti dans leurs querelles contre les jansénistes, et en condamnant une traduction de l'Évangile appelée communément le Nouveau Testament de Mons, l'ouvrage le plus remarquable qui eût été composé à Port-Royal. Clément IX en défendit la lecture, sous peine d'excommunication, la qualifia de version téméraire, pernicieuse et éloignée de la Vulgate; à son exemple, les archevêques de Paris, d'Embrun, de Reims, les évêques d'Évreux, d'Amiens, et plusieurs autres prélats, déclarèrent qu'elle était remplie d'additions, de changements arbitraires, et conforme à la version de Genève, c'est-à-dire propre à favoriser le calvinisme. L'atrabilaire Louis XIV intervint et fit proscrire l'ouvrage par son conseil d'état. Mais d'autre part, les évêques partisans des doctrines de Jansénius refusèrent de se soumettre; ainsi les disputes religieuses se ravivèrent et devinrent plus violentes que jamais.

Sa Sainteté voulut alors réparer le mal qu'elle avait fait :

elle retira son bref et se contenta d'anathématiser les cinq propositions attribuées à Jansénius, en supposant, ajoutait-elle, que ces propositions émanassent réellement des livres de l'évêque d'Ypres. Les jansénistes acceptèrent ces conditions et signèrent le dernier formulaire d'Alexandre VII, en ayant soin de spécifier très-clairement le droit et le fait, et en indiquant qu'ils ne promettaient que le respect extérieur et la soumission du silence. Arnauld et ses amis déclarèrent en outre, sans ambiguïté, qu'en condamnant les cinq propositions ils n'avaient nullement entendu renier la doctrine de saint Augustin, ni celle de saint Thomas, ni la grâce efficace. Néanmoins la paix fut conclue en apparence entre les molinistes et les jansénistes; les religieuses et les solitaires de Port-Royal furent relevés des censures, déchargés de l'interdit, et purent rentrer dans leurs couvents. A partir de ce moment, les disciples de Jansénius, tolérés par la cour de Rome, et appuyés du crédit du ministre Pomponne, s'élevèrent à un degré d'importance qui devint chaque jour plus considérable; et comme ils savaient très-bien qu'ils devaient s'attendre à de nouvelles attaques de la part de leurs ennemis, dès que ceux-ci trouveraient une occasion favorable, ils cherchèrent à susciter eux-mêmes des entraves au saint-siège, et se préparèrent à porter des coups terribles au colosse chancelant de la papauté.

Rien cependant ne faisait encore prévoir le triomphe du jansénisme, la cour de Rome paraissait toute-puissante en France; le grand roi avait eu la faiblesse de faire demander au pape Clément qu'il voulût bien être le parrain du dauphin; et le saint-père avait envoyé une commission de légat extra-

ordinaire au cardinal de Vendôme, afin que ce prélat pût tenir en son nom le royal enfant sur les fonts baptismaux. La cérémonie du baptême accomplie, on supposa que la mission du cardinal-légat était terminée, et que le pouvoir absolu dont il avait été investi momentanément cessait avec ses fonctions de parrain, mais il en arriva autrement. Le prélat, à l'exemple du pontife romain dont il était le représentant, voulut profiter de son omnipotence ecclésiastique pour ses intérêts de famille; il prononça le divorce de sa nièce Marie-Françoise d'Aumale, princesse de Savoie-Nemours, d'avec son mari Alphonse VI, roi de Portugal, rejeton de la maison de Bragance, pour cause d'impuissance, et autorisa son union avec don Pédro, frère du roi, et amant de la jeune reine.

La cour d'Espagne, qui n'avait jamais renoncé à l'espoir de rentrer en possession des états de Portugal, et qui se voyait en bonne position de faire valoir ses droits à la faveur des troubles qui agitaient ce pays, envoya immédiatement un ambassadeur au souverain pontife pour solliciter l'annulation du mariage de don Pédro et de sa belle-sœur.

Par malheur, la chose était devenue très-difficile, la reine ayant déclaré qu'elle se trouvait enceinte; du reste, Clément IX penchait secrètement pour la France, et quelques présents qui lui furent envoyés par Marie d'Aumale et par don Pédro achevèrent de le gagner au parti de la reine; il confirma tout ce qui avait été fait par le cardinal de Vendôme, et déclara le mariage de celle-ci avec Alphonse IV bien et dûment annulé. Seulement, pour sauver les apparences et ne point être suspecté d'avoir cédé aux présents, il spécifia

dans sa bulle qu'il approuvait la nouvelle union de la reine avec don Pédro, parce que le mal était devenu irrémédiable; mais que les évêques portugais qui avaient prononcé le divorce, sous prétexte d'impuissance de la part du mari, étaient grandement coupables devant Dieu, pour n'avoir pas soumis les deux époux aux épreuves alors en usage et qui étaient appelées les épreuves du congrès.

Cette cérémonie, qui était ordonnée par l'Église et qui se pratiquait dans tous les royaumes chrétiens, est trop bizarre et trop extraordinaire pour que nous n'en fassions pas mention. L'épreuve du congrès avait lieu lors de la dissolution d'un mariage pour cause d'impuissance de l'homme ou de la femme, et consistait à faire exécuter sous les yeux d'experts l'acte même de la génération. Assez ordinairement les juges ecclésiastiques commettaient à ce soin un médecin, un chirurgien et une matrone; dans les grandes circonstances ils assistaient aux épreuves, et faisaient examiner les femmes par des hommes et les hommes par des femmes. On choisissait alors de jeunes et belles courtisanes pour vérifier l'état de l'homme sous le rapport de la virilité active, et pour provoquer par de voluptueux attouchements « l'erectio pudendi et ejaculatio seminis. » Lorsqu'elles en étaient venues à leurs fins, elles examinaient la semence, discourent sur sa nature féconde ou inféconde, faisaient des dissertations sur la conformation de la verge, et discutaient « de capacitate foraminis et de præputio. »

Pendant l'expérimentation faite sur le mari, les médecins procédaient à des recherches attentives et minutieuses sur la femme pour reconnaître son intégrité, chose bien difficile,

puisque, suivant le témoignage des hommes de l'art, après dix ans d'une prostitution notoire, la seule inspection matérielle laisserait encore des doutes sur la perte de la virginité. Si les docteurs décidaient que la femme était encore pucelle et qu'elle était impuissante par étroitesse, ils devaient, en vertu d'une bulle d'Innocent III, venir en aide au mari, et y porter remède par voie de perforation, d'incision ou de toute autre manière, et jusqu'à ce que la patiente fût en danger réel de mort. Les experts et les matrones faisaient ensuite leur rapport à la cour d'Église; et comme les déclarations habituelles portaient que l'homme et la femme étaient aptes à la consommation du mariage, les juges ecclésiastiques ordonnaient le congrès, ou, comme le dit Antoine Hotman, l'exploration la plus brutale que l'on saurait imaginer.

« On faisait jurer aux deux époux qu'ils travailleraient de
 » bonne foi à l'accomplissement de l'œuvre de la génération
 » sans y mettre obstacle ni empêchement; puis on les dépouillait de leurs vêtements, et on les examinait de nouveau depuis le sommet de la tête jusqu'à la plante des pieds, dans les parties les plus secrètes; ensuite les jeunes matrones lavaient le mari avec de l'eau tiède et parfumaient tout son corps pour le disposer à la volupté; les médecins faisaient placer la femme dans un demi-bain, l'aidaient eux-mêmes à faire des ablutions, l'essuyaient et la parfumaient à son tour; enfin les deux conjoints se couchaient sur un lit dont les courtines restaient entr'ouvertes, les matrones et les experts présents. Alors commençait une scène révoltante d'obscénité et de ridicule par suite des altérations du mari ou de la femme!..... Après quoi tous deux

» se levaient, et une nouvelle investigation avait lieu pour
 » constater l'état de la femme, et pour vérifier s'il y avait eu
 » intromission et émission. Procès-verbal était dressé du tout,
 » et la cour d'Église prononçait la sentence. » Telle était l'é-
 preuve du congrès, que les évêques persistèrent à ordonner
 jusqu'au jour où le pouvoir civil, révolté d'une telle immora-
 lité, vint l'abolir en France, malgré les récriminations des
 ecclésiastiques.

Sa Sainteté non-seulement confirma le mariage de don Pedro
 et de la reine, mais encore elle consentit à pourvoir à la nomi-
 nation de toutes les prélatures vacantes; ce que la cour de
 Rome avait refusé jusqu'à cette époque. Par suite de cette
 concession, le roi d'Espagne se trouva obligé de reconnaître
 l'indépendance du Portugal. Clément IX s'applaudit d'autant
 plus du succès de sa politique à l'égard de ces deux pays, qu'il
 comptait se servir de l'influence qu'il venait d'acquérir sur
 leurs princes pour en obtenir des secours d'hommes et d'ar-
 gent, afin de pousser vigoureusement la guerre contre les
 Turcs. Malheureusement il n'eut pas le temps de réaliser ses
 projets; il apprit que les Turcs venaient de s'emparer de
 Candie malgré la brave défense de la garnison vénitienne, et
 que cette île venait de tomber au pouvoir du sultan Maho-
 met IV, par l'indigne trahison des jésuites.

Cette nouvelle causa au saint-père un chagrin si violent, qu'il
 fut saisi d'une fièvre violente dont il mourut le 9 décembre 1669.
 Le père Nodot essaye de disculper sa société de l'accusation
 d'avoir causé la mort de Clément IX, et prétend que sa Sainteté,
 qui était adonnée à l'intempérance, avait tout simplement
 succombé à une indigestion à la suite d'un excès de table.

CLÉMENT X,

LÉOPOLD 1^{er},
 empereur d'Allemagne.

247^e PAPE

LOUIS XIV,
 roi de France.

Vacance du saint-siège. — Élection de Clément X. — Népotisme
 du nouveau pape. — Le cardinal Pauluzzi gouverne l'Église. —
 Le saint-siège perd sous ce règne une partie de son influence po-
 litique. — Commencement de la querelle du droit de régale. —
 Histoire de la quiétiste Antoinette Bourignon. — Ses amours
 mystiques avec Jésus-Christ. — Ses extases. — Elle accouche
 spirituellement d'un grand nombre de disciples. — Haine de
 Louis XIV contre les jansénistes. — Vices honteux du saint-père.
 — Il meurt usé par l'ivrognerie.

Les cardinaux, entrés en conclave le 20 décembre, c'est-
 à-dire onze jours après la mort de Clément IX, n'avaient pas
 encore nommé de pape au bout de quatre mois, par l'effet
 des brigues qui divisaient le sacré collège; enfin, dans les
 derniers jours du mois d'avril, les factions de Chigi, de Bar-
 berini et de Rospigliosi, jusque-là si hostiles l'une à l'autre,
 se réunirent et proclamèrent souverain pontife par adoration,
 Émile Altieri, vieillard de quatre-vingts ans, qui fut intronisé
 sous le nom de Clément X.

La famille du nouveau pape était des plus anciennes de
 Rome et noble à la manière d'Italie, où ceux qui peuvent
 vivre sans exercer de profession prennent le titre de gentils-